Retour au sommaire

Contribution des Organisations paysannes au financement de l'agriculture 4ème et dernier épisode

BIM n° 84 - 26 septembre 2000 Betty WAMPFLER

Le BIM d'aujourd'hui est tardif, mais tout va bien, l'heure où les carrosses se transforment en citrouille n'est pas franchie - en quoi d'ailleurs pourrait bien se transformer un BIM après cette heure fatidique, voilà une question intéressante - Trêve de plaisanterie, voici la conclusion provisoire de notre « feuilleton » sur la « Contribution des OP au financement de l'agriculture ».

Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, les OP sont en cours de structuration et de consolidation, du niveau local au niveau national. Le financement est pour elles un problème central et se pose sous différentes formes. Il s'agit pour elles de :

- > financer leur propre développement (professionnalisation, extension) et leur fonctionnement de base
- > financer le développement de leurs activités économiques
- > contribuer au financement des nouvelles structures (recherche, vulgarisation...) issues de la privatisation et de la décentralisation
- > et, enfin de contribuer au financement des exploitations agricoles, et ce, avec des ressources particulièrement limitées.

Dans les trois derniers BIM, nous avons examiné quatre stratégies expérimentées par les OP pour tenter de résoudre les problèmes liés au financement :

- Utiliser les services financiers existants : services publics, banques, microfinance
- Créer leurs propres outils de financement
- Assurer une intermédiation entre les exploitations et les services financiers existants
- S'impliquer dans l'élaboration d'un cadre macro-économique et politique favorisant l'accès au services financiers des exploitations

Les situations observées en Afrique de l'Ouest montrent que les résultats de ces quatre « stratégies » sont extrêmement contrastés, que des affirmations générales (ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire...) sont difficiles à établir, que le secteur est en profonde mutation et qu'une large part de ces démarches est encore expérimentale... Le sujet est donc loin d'être clos, et les « éclairages » apportés par l'étude qui est le support de ces BIM, ont surtout pour objectif d'alimenter le débat. Essayons de dégager quelques éléments de conclusion et de questions qui peuvent contribuer à alimenter ce débat.

A la base, il y a la nécessité de consolider les OP

Pour que les OP puissent développer une réflexion efficace en matière de financement, il faut qu'elles se consolident, en interne et par rapport à l'extérieur. L'affirmation peut paraître triviale, mais, du fait de la forte imbrication des questions de financement avec toutes les autres dimensions des OP, c'est sans doute l'une des bases essentielles de toute action en la matière. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, des projets d'appui aux OP sont en cours : une difficulté majeure de ces projets semble être de prendre en compte et d'articuler l'ensemble des dimensions de ce nécessaire renforcement :

■ Renforcement des capacités de gestion des OP

Souvent cette dimension est abordée à travers des outils comptables auxquels certains responsables (voire seulement des salariés) sont formés. Ces outils sont bien sûr nécessaires, mais pas suffisants. Une comptabilité fournit une vision de ce qui est passé, mais ne fournit pas forcément des éléments de gestion du quotidien et de l'avenir. Elle reste souvent un outil obscur pour les non initiés et peut contribuer à renforcer les clivages entre ceux qui maîtrisent l'information et la « base. » Il semble donc important que l'acquisition de ce type d'outil soit resituée dans une démarche plus globale d'appui à la gestion, mise en œuvre dans un cadre aussi ouvert que possible pour qu'un maximum de membres de l'OP y participent.

■ Renforcement des capacités de la « base »

Trop souvent, par manque de financement, ou du fait de la difficulté de concevoir et de réaliser des formations de masse, "la base" n'est que peu touchée par les formations ; l'analphabétisme peut constituer la première barrière limitant l'implication réelle des membres dans la gestion ou simplement l'utilisation des services de l'OP ; à un autre niveau, les individus mandatés par l'OP pour se former à l'extérieur éprouvent des difficultés à transmettre leurs acquis au retour ; autant de facteurs qui rendent difficiles le partage des compétences et qui contribuent à creuser les fossés entre une base peu impliquée et quelques leaders qui finissent surchargés par l'ampleur de la tâche

■ Renforcement des capacités de réflexion stratégique et de négociation institutionnelle au-delà des compétences de gestion, ce sont les capacité d'orientation et de négociation des OP qui doivent être consolidées

■ Consolidation financière

Les processus de libéralisation fournissent aux OP de nouveaux espaces de développement ; mais la contre partie qui leur est demandée est rude puisqu'elles sont sensées contribuer au financement de tous ces nouveaux espaces : organisations de régulations des filières, de vulgarisation, de recherche, infrastructures, en plus de leurs propres problèmes de financement. On peut s'interroger sur leur capacité réelle à prendre cela en charge et sur les mesures à prendre pour les appuyer.

En matière de financement, une question clé : faut-il séparer la fonction de financement des autres fonctions d'appui au développement ?

Les résultats obtenus et les difficultés rencontrées par les OP qui mettent en œuvre directement des fonctions de financement tendent-ils à confirmer l'hypothèse dominante : les fonctions de financement doivent être conduites dans des structures spécialisées et autonomes par rapport aux autres services d'appui au développement ?

Le postulat qui guide ici la réflexion est « il faut créer des services financiers durables », la durabilité étant conditionnée par trois éléments : un statut légal qui permette le contrôle et l'insertion dans le marché financier, l'autonomie financière, la viabilité sociale.

De nombreux arguments militent pour une séparation claire des fonctions :

- > le financement est un métier spécifique, qui demande des compétences spécialisées
- > une des conditions de durabilité d'un système financier semble être sa capacité à diversifier les services financiers (différents crédits à différentes activités, différents types d'épargne...), ce qui permet de mieux répondre à la demande, de répartir les risques au sein du portefeuille, de répartir les coûts d'un services sur plusieurs services... Un système financier géré par une OP sera toujours handicapé par rapport à cette nécessaire diversification
- > pour durer un système financier doit s'insérer dans le marché financier et pouvoir mobiliser des ressources (épargne...), ce qui renforce toutes les exigences en matière de gestion professionnalisation, risque...
- > la confusion des fonctions d'appui technique et de financement peut conduire à une déresponsabilisation de l'emprunteur
- > une OP, même fédérative, même de dimension importante, reste une organisation sociale au service du producteur ; dans ce contexte, sa capacité réelle de sanctionner les mauvais payeurs est limitée De même, cette caractéristique conduit à de longs débats sur les taux d'intérêt « justes »... dans laquelle la durabilité peut être sacrifiée à la gestion de court terme

A contrario, les OP développent des arguments recevables, en faveur d'une gestion directe de la fonction de financement :

- > l'absence d'alternative (pas d'opérateur local ou autre, capable d'assurer les services financiers à l'échelle ou se pose le problème) est l'argument le plus difficile à contester
- > l'appui technique peut sécuriser le crédit
- > manque de personnes suffisamment formées dans un milieu donné, et donc nécessité de valoriser les structures et personnes existantes...

La « solution » ne serait-elle pas alors dans des formes médianes telles que :

- > l'OP crée des outils de financement autonomes par rapport à elle, mais dans lesquelles elle garde un contrôle (par participation au capital, au conseil d'administration
- > l'OP s'implique dans le capital des Institutions de Financement existantes

C'est alors la fonction d'intermédiation des OP qui devient centrale pour soutenir le développement de services financiers pour l'agriculture familiale.

Comment renforcer le rôle d'intermédiation des OP?

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- > renforcer les capacités de négociation institutionnelle des OP
- > décloisonner les mondes des OP et des institutions de microfinance : améliorer la connaissance réciproque de ces deux secteurs, favoriser une meilleure circulation de l'information ; cela suppose un travail à tous les niveaux, mais pourrait être engagé efficacement à un niveau national, par une collaboration entre les programmes d'appui aux OP et les programmes sectoriels de développement de la microfinance qui se mettent en place dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest
- > accompagner les OP dans leur réflexion sur l'évolution des modes de garantie : là aussi, la réflexion pourrait être conduite utilement à l'interface entre programmes d'appui aux IMF et aux OP...

Mais cela suppose aussi que le secteur de la microfinance soit vigoureux et plus ouvert sur les besoins de l'agriculture

- > Pour ce faire, il faut donc continuer à promouvoir le développement des IMF : par leur professionnalisation bien sur, mais aussi en ayant le souci depromouvoir la diversité des formes d'IMF susceptibles de répondre à la demande des différents segments de l'agriculture ; promouvoir le développement de ressources longues leur permettant de s'adapter aux besoins de l'agriculture ; promouvoir enfin la concertation entre IMF et entre IMF et OP pour limiter les méfaits de la concurrence sauvage
- > Comment favoriser une ouverture des IMF à l'agriculture ? Là encore, de nombreuses pistes sont à explorer : dans les pays où elles existent encore, renforcer les liens entre IMF, OP et Banques agricoles ; développer la connaissance de l'agriculture par les « banquiers » ; favoriser l'implication des OP dans les IMF, dans les expérimentations de nouvelles formes de garantie (société de cautionnement mutuel, fonds de garantie paritaire...)

Ceci étant, malgré toutes les pistes qui sont esquissées là - et qui semblent réalistes -, l'état actuel de développement des IMF en Afrique de l'Ouest laisse tout de même des doutes sérieux sur leur capacité à répondre, ici et maintenant, à l'ampleur de la demande de financements des OP et des agricultures familiales, dans un contexte de libéralisation, qui plus est ...

Ce qui nous ramène, inévitablement, a la question du rôle de l'Etat

Parmi les rôles qui ne sont pas contestés à l'Etat figurent la législation, le contrôle, la régulation de la concurrence, mais aussi le rôle d'appui à la professionnalisation, tant des IMF que des OP. Là où cela se complique, c'est quand on aborde la question du financement de l'agriculture.

Quel doit être le rôle de l'Etat dans le financement de l'agriculture ?

Les agricultures familiales peuvent-elles se développer sur la seule base de leur capacité d'accumulation propre ? A l'image des processus de développement des agricultures du Nord, l'Etat doit-il prendre à sa charge une partie du financement du développement et de l'innovation ?

Et dans ce cas, avec quelles ressources?

* *

Voici donc, chers abonnés du BIM, quelques questions pour clore pour l'instant notre feuilleton sur la contribution des OP au financement. Je vous invite une fois encore, à nous faire partager vos réactions, critiques, commentaires. Et si cette belle série de questions ne vous aura décidément pas convaincus de réagir, je crois qu'il est grand temps que j'envisage de me recycler ... Merci de votre patience pour la lecture de ces BIM si longs. Nous reviendrons la semaine prochaine à des formats plus habituels, c'est promis.